

CONCOURS PHOTOS SUR LES METIERS D'ARTS

REGLEMENT

Article 1 :

PERSPECTIVES MAGAZINE et NEWSMADA organisent un concours photos. Le thème choisi est le suivant : « **les métiers de l'art** »

Article 2 :

Le fiches d'inscription est à retirer sur le site de www.newsmada.com à compter du **15 mars 2023**. La participation au concours est gratuite. Les membres du Jury, leurs familles ne seront pas admises à concourir.

Article 3 :

Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Article 4 :

Les photos répondront au thème « **les métiers de l'art** ». Chaque participant fournira une seule photo.

Article 5 :

La photo devra être l'œuvre et la propriété du participant. Les concurrents s'engagent à garantir l'annonceur (**PERSPECTIVES et NEWSMADA**) contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs photos dans le cadre de la promotion du concours et dans PERSPECTIVES, ainsi que la citation de leurs nom et prénom, notamment dans le magazine, la presse, le site et les réseaux sociaux.

Article 6 :

Les photos devront être au format **.jpeg HD**, sans aucune retouche et devront être envoyés au plus tard **le 15 avril 2023 à 16h00 par mail au publicite@gmail.com, accompagné d'une fiche d'inscription**. Toute photo parvenue après cette date sera éliminée du concours.

Article 7 :

Toutes les photos sélectionnées seront publiées sur le site et la page Facebook de NewsMada **à partir du 17 avril 2023**.

Article 8 :

Les membres du Jury sélectionneront la meilleure photo selon les critères ci-après:

- Respect du thème et du format
- L'originalité de la photo
- L'esthétique et la qualité de la photo

Pour le vote sur le réseau social Facebook, il suffira de réagir (J'aime ou j'adore ou waouh) sur la photo choisie.

La photo gagnante sera **publiée dans le magazine PERSPECTIVES édition du mois de mai 2023**.

Article 9 :

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. L'annonceur ne pourrait être responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute case indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou annulé.

Article 10 :

Les participants autorisent par avance l'annonceur à publier leurs noms et photographies sur le site internet de NewsMada, sur les réseaux sociaux et à utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent concours et autres événements. Les données personnelles des candidats sont destinées exclusivement à l'annonceur pour les besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des récompenses.